

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2023-023

Tél : 01.30.13.76.00.

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars,

**DATE
DE CONVOCATION**
16 mars 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
16 mars 2023

Monsieur DAINVILLE,
Mesdames LOPES, ROUSSEAU et ROUSSEL ;
Messieurs DIALLO, RAOUL et MOUSSA ; Adjoints au Maire

Mesdames BAC, GORBENA et RAOUL
Messieurs IBRAHIM, MONNARD, LE MOING, PERON et VILLOING ; Conseillers
Municipaux délégués
Madame BASELTO
Messieurs BLEE et BOURGOIN Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 27

Absents excusés :2

Madame HOCDE ; Monsieur GERBOUIN

Absents excusés et représentés : 9

Mesdames BROCHADO, CHIAKH, DUTU, LWAMBA MAKANYAKA, PASCOAL et
SELBONNE ; Messieurs MARE, MEY et POING

Pouvoirs : 9

Madame BROCHADO donne pouvoir à Madame BAC
Madame CHIAKH donne pouvoir à Monsieur MOUSSA
Madame DUTU donne pouvoir à Monsieur BOURGOIN
Madame LWAMBA MAKANYAKA donne pouvoir à Madame GORBENA
Madame PASCOAL donne pouvoir à Monsieur RAOUL
Madame SELBONNE donne pouvoir à Madame RAOUL
Monsieur MARE donne pouvoir à Madame BASELTO
Monsieur MEY donne pouvoir à Monsieur DAINVILLE
Monsieur POING donne pouvoir à Monsieur VILLOING

**Labellisation information
jeunesse de « LA MIRE »**

Secrétaire de séance : Madame Adelaïde LOPES

La séance étant ouverte à 19H00

2023-023

Objet : Labellisation information jeunesse de « LA MIRE »

Service : Animation/ Enfance/ Jeunesse/ Insertion

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 54 de la loi « égalité et citoyenneté » qui apporte une reconnaissance législative à l'Information Jeunesse,

Vu le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures Information Jeunesse,

Considérant l'action de soutien à l'insertion portée par la Commune via sa structure LA MIRE depuis 2015,

Considérant l'intérêt que présente cette labellisation et les avantages qu'elle offre au public jeune Verriérois,

Considérant l'avis de la commission Affaires sociales, Education Jeunesse et Insertion du 14 /03/2023

Après présentation faite par Madame LOPES,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire et en avoir délibéré, au scrutin public vote à l'unanimité

Article 1 : Approuve la demande de labellisation Information Jeunesse porté par le service Animation Enfance Jeunesse Insertion,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Mis en ligne le :

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 22 mars 2023.

Le Maire,

Nicolas DAINVILLE.

